



Demande de renseignement concernant la garde d'enfants

Par **angehelene**, le **14/05/2016** à **11:04**

bonjour

j'ai besoin de conseil sur se que je doit faire

moi et mon ex concubin nous sommes passer a l'amiable devant le juges pour une garde alterner de mes enfants. lors de ma décision de déménager j'ai laisser le choix a mon fils de 12 ans de cher qui il voulait vivre, mon fils a décider de venir vivre avec moi, j'ai donc demander l'autorisation a sont père qui a accepter a condition que j'accepte ses condition écrite.

ses conditions était pas de pension alimentaire, qu'il acceptait de payer les frais scolaire exceptionnel a auteur de 50%, que les petits reste déclaré en garde alterner auprès de la caf et administration et qu'ont partageai les trajets, je lui amène les petits il me les ramène.

j'ai donc déménager tous se passait bien jusqu'au moment au je rencontre un conseiller de la caf qui me dis que c'est de la fraude de laisser les enfants déclarer en garde alterner alors que se n'était plus le cas, la caf a donc fait le nécessaire et a partir du moment ou le papa na plus toucher la caf pour mes enfants il a refuser de ramener les enfants, il ne veut plus prendre de trajet a sa charge j'ai donc du me débrouiller par mes propre moyen pour aller les chercher se qui fait qu'ils ont loupé une journée d'école.

se week end était le week end du papa qui encore une foi refusait de me ramener mes enfants et impossible de trouver une solution avec lui il refuse de prendre un trager a sa charge nous avons que 47 kilomètre qui nous sépare et étant donner que mes enfants ont déjà des difficulté scolaire j'ai estimer qu'ils ne pouvaient pas permettre de loupé encore une journée d'école, j'ai donc décider avec l'accord de mes enfants de ne pas les amenés a leur père.

Que doit je faire en attendant de passer devant le juge et qu'elle sont mes erreurs ?

je vous remercie de prendre le temps de m'aider dans mon problème car je ne sais plus quoi faire car se sont mes enfants qui en subisse les concéquences et je veut plus qu'ils souffrent

Par **cocotte1003**, le **14/05/2016** à **13:59**

Bonjour, pas de jugement signifié = pas d'obligation ni pour le père, ni pour vous. Une pension alimentaire semble être la moindre des choses si votre fils veut rester chez vous, son père doit participer à son éducation. Les frais de trajet partagés par moitié, c'est une chose normale puisque vous vous êtes éloignée. La garde partagée à la caf, ça c'est delà fraude et vous pourriez être obligé de rembourser le trop perçu, cordialement